



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE D'INTERDICTION PARTIELLE DE
STATIONNER SUR LA PLACE SALENGRO**

Arrêté de police N° 26/ 2018 du 28 mars 2018

Le Maire de la commune de GUESNAIN

*Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités
Territoriales*

*Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de
nature à assurer le bon ordre et la sécurité dans le cadre des
célébrations de Pâques dans l'Eglise Sainte-Aldegonde place
Roger Salengro à Guesnain.*

ARRETE

ARTICLE 1 *Le stationnement sur la place Roger Salengro sera interdit du
vendredi 30 mars 2018 14h00 au mardi 03 avril 2018 8H00 sur
une partie de la place Roger Salengro.*

ARTICLE 2 *Le service technique de la commune est chargé de la mise en
place des barrières et de la signalisation réglementaire.*

ARTICLE 3 *Madame la Directrice Générale des Services
Monsieur le Responsable des services techniques
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, chef de district de police
de DOUAI sont chargés chacun en ce qui le concerne de
l'application du présent arrêté.*

Fait à GUESNAIN, le 28 mars 2018

*Le Maire,
Maryline Lucas*

